

Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

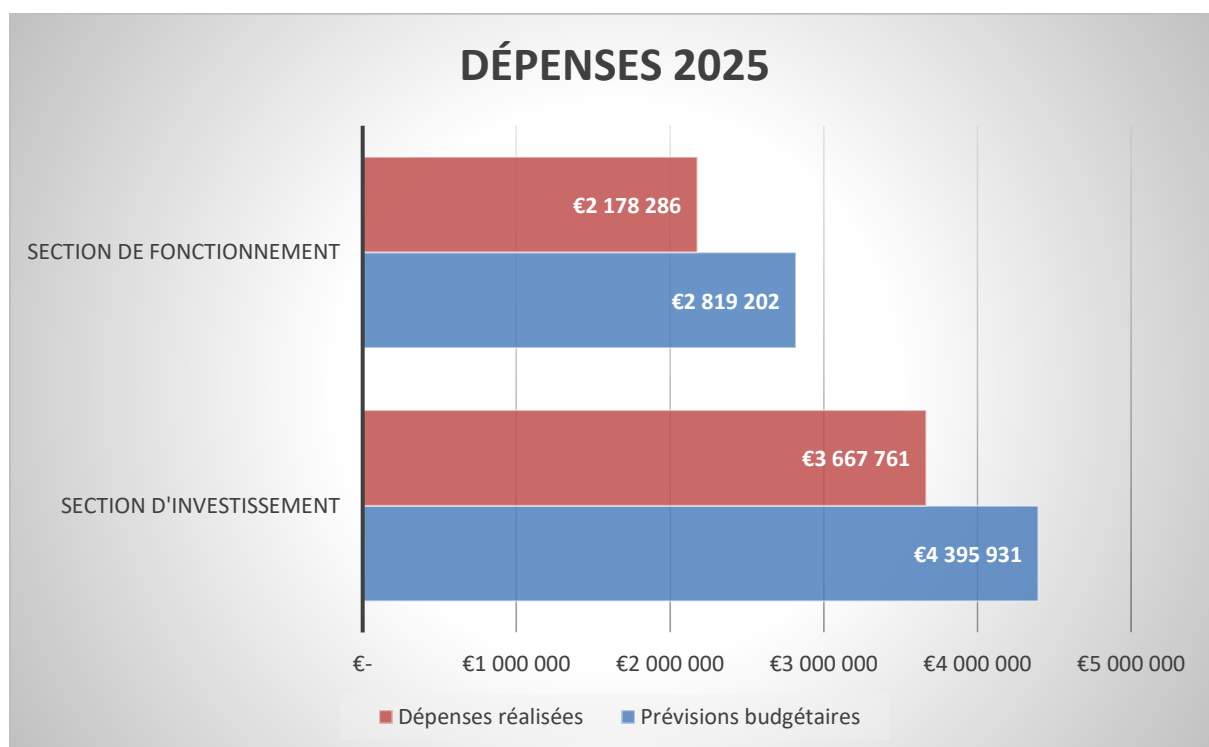
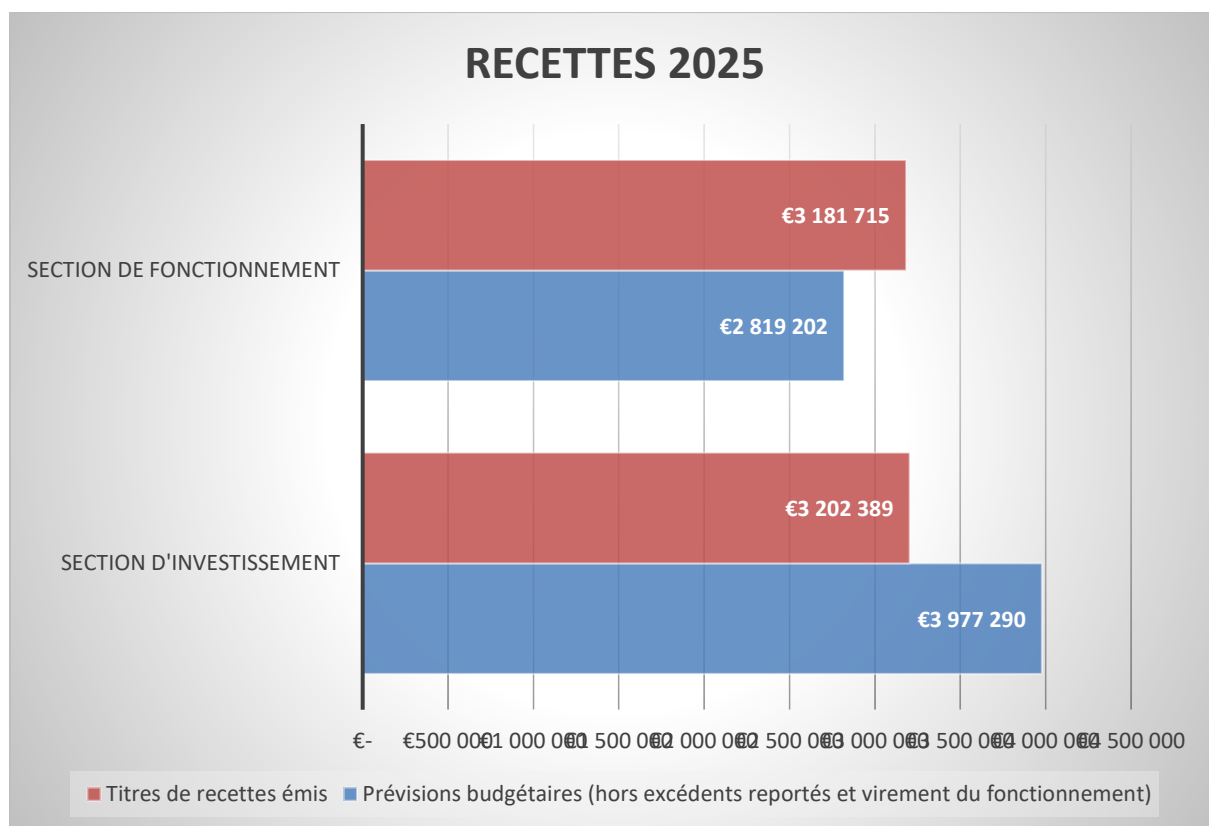
Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Ainsi, il présente les résultats comptables de l'exercice N-1.

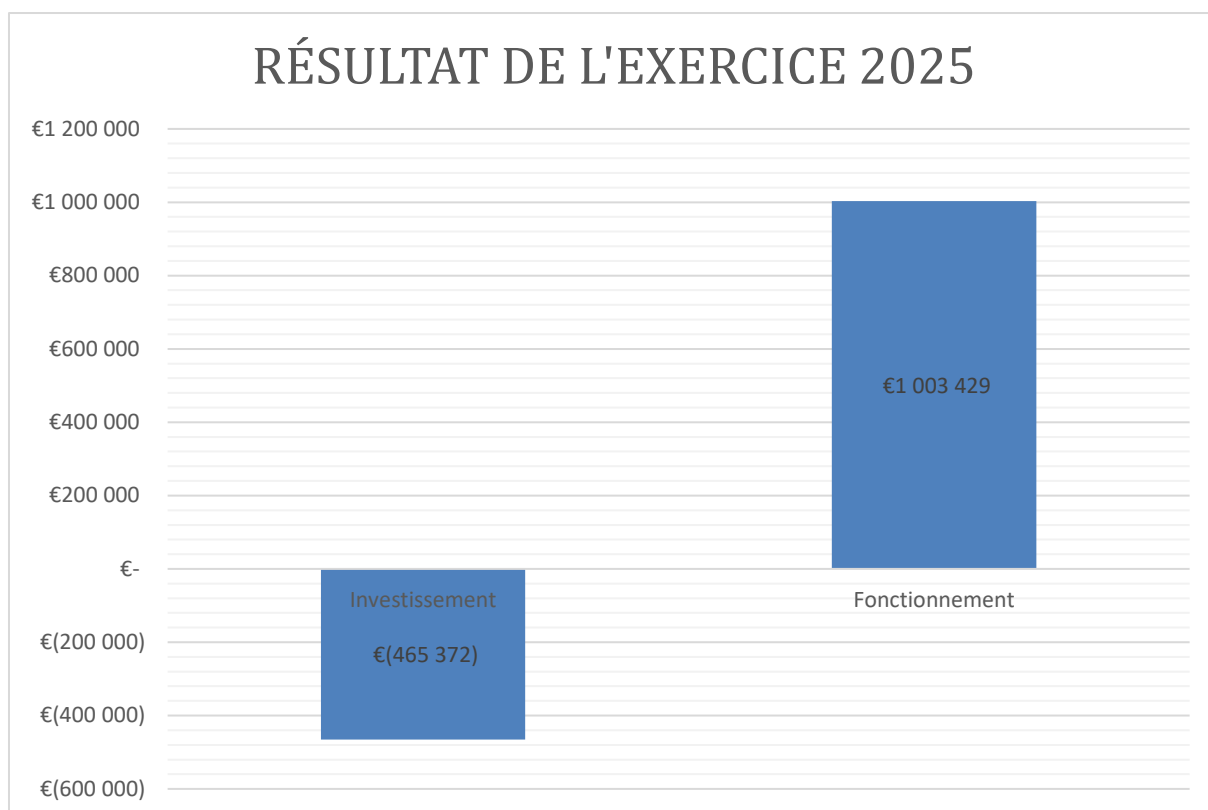
Le compte administratif 2025 a été approuvé le 5 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

SOMMAIRE

Vue d'ensemble	Page 3
Section de fonctionnement	Page 5
Éléments de fiscalité	Page 7
Section d'investissement	Page 13
Ratios financiers	Page 16

VUE D'ENSEMBLE





Les résultats de l'exercice comptable 2025 comprennent les excédents de l'année N-1, permettant ainsi de dégager un résultat de clôture.

Le résultat de clôture de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 465 372 €. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement dégagé en 2025.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 003 428,84 €. Par décision du 5 mars 2026, les conseillers municipaux ont décidé d'affecter 1 000 000 € de cet excédent au budget primitif 2026, au compte 1068 en recettes d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ». 3 428,84 € sont conservés en fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

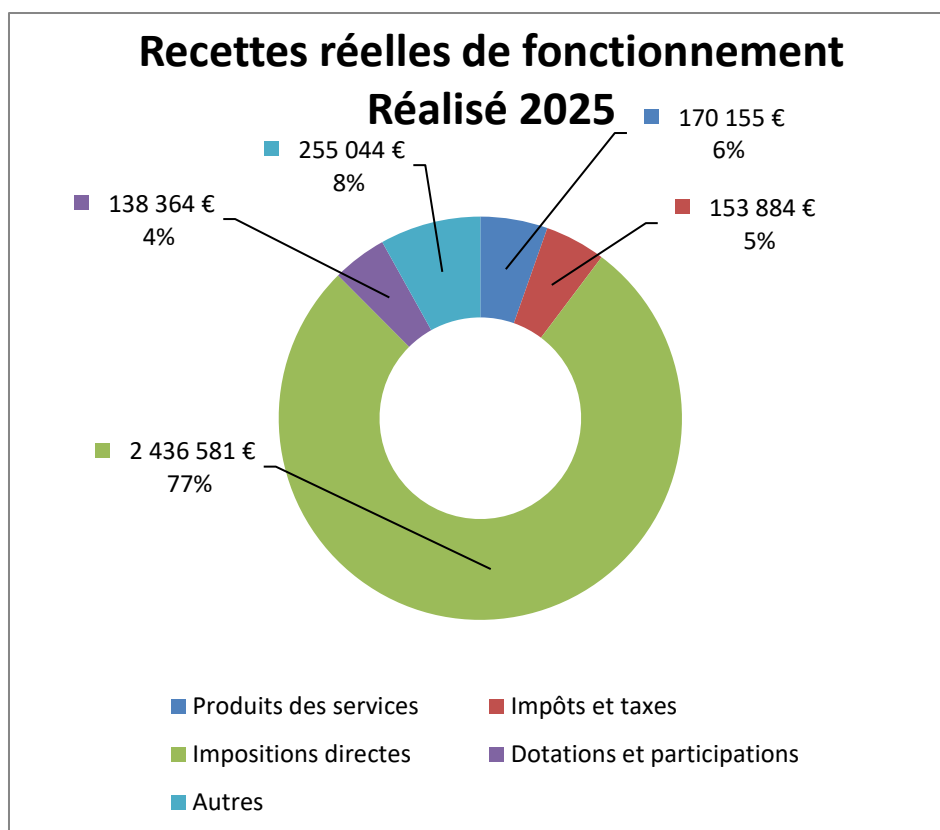
La section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1 003 428,84 € au titre de l'exercice 2025, soit un résultat en baisse de **18,26 %** par rapport à l'année 2024.

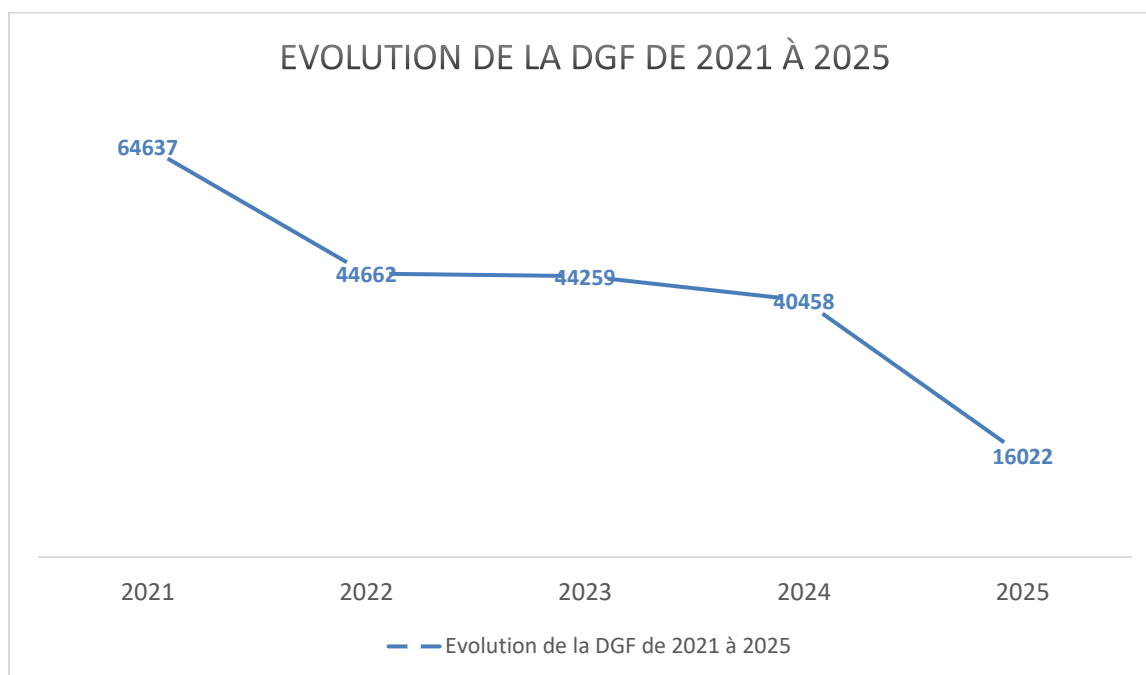
En 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+12,7%) en plus forte proportion que les recettes de fonctionnement (+7%), principalement dû au prélèvement de l'état au titre du DILICO, des dépenses liées au SDEER (syndicat d'éclairage public), à l'externalisation de certaines missions, et aux dotations aux amortissements. Les éléments significatifs permettant de justifier ces éléments sont explicités ci-dessous.

❖ Recettes de fonctionnement

- La commune a instauré un tarif d'occupation du domaine public pour les artisans qui exploitent les accotements, trottoirs ou chaussées lors de travaux. Ce tarif était de 10 € par jour pour une benne, et 1 € / m²/ jour pour le dépôt de matériaux (échafaudage, gravats...) en 2025. Cette mesure a permis de titrer **3 356 €**.
- Les redevances de stationnement sont en hausse en 2025 (+ 6 000 € par rapport à 2024) pour atteindre **30 132,20 €**. Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 12 juin 2025, de rendre le stationnement payant sur le parking de la Patache, pour l'ensemble des catégories de véhicules (VL et remorques à bateaux).
- Le montant des recettes issues de la **taxe additionnelle aux droits de mutation et d'enregistrement** connaît une forte augmentation, de l'ordre de **+38 %** par rapport à 2024. La recette encaissée en 2025 s'élève ainsi à **514 766 €**, contre 372 972 € en 2024.
Pour mémoire, le taux de cette taxe est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers sur le territoire communal.
- Une **baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de l'ordre de **60 %** (40 458 € perçus en 2024 / 16 022 € perçus en 2025).
- La régularisation de la **redevance d'occupation du domaine public** pour l'antenne-relais située Place des Marais de la Prée pour un montant de **39 291 €** (période du 01/02/2022 au 31/01/2025).



Présentation de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2021 à 2025 :



Chap.	Libellé	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	4 000,00 €	36 561,02 €	914,03%
70	Produits des services	133 000,00 €	170 155,09 €	127,94%
73	Impôts et taxes	153 000,00 €	153 884,00 €	100,58%
731	Fiscalité locale	2 190 000,00 €	2 436 581,36 €	111,26%
74	Dotations, subventions et participations	135 000,00 €	138 363,93 €	102,49%
75	Autres produits de gestion courante	174 000,00 €	218 410,02 €	125,52%
Total recettes gestion courante		2 789 000,00 €	3 153 955,42 €	113,09%
76	Produits financiers	-	72,48 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 500,00 €	- €	0,00%
78	Reprise sur amortissements / dépréciations	15,00 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 791 515,00 €	3 154 027,90 €	112,99%
042	Opération d'ordre entre sections	-	-	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		-	-	100,00%
TOTAL RECETTES		2 791 515,00 €	3 154 027,90 €	112,99%

ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ (en attente données qui seront communiquées suite au vote des taux)

L'environnement socio-économique de la commune

Données socio-démographiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population INSEE	588 habitants *			
Population DGF	2 219 habitants *			
Résidences secondaires	1 631			
Nombre de foyers fiscaux				
Part des foyers non imposables				
Revenu fiscal moyen par foyer				

**Commune touristique surclassée catégorie 5 000 - 10 000 habitants*

Données économiques

Données économiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH				
→ Dont part de résidences secondaires				
→ Dont logements vacants				
Valeur locative nette des résidences secondaires				
Bases communales imposées en foncier bâti				
→ Dont % locaux d'habitation ordinaire				
→ Dont % locaux d'habitation à caractère social				
→ Dont % locaux à usage professionnel ou commercial				
→ Dont % établissements industriels et assimilés				
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises (CFE)				
→ Dont au profit de la commune				
→ Dont au profit du GPF (NDLR : CdC)				

Les bases imposées sur le territoire de la commune

BASES NETTES « MÉNAGES » TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (TH)					
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)					
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)					

Les taux des impositions sur le territoire de la commune

Les Taux des impôts locaux <i>Taux votés par la commune, le GFP, et les syndicats</i>	Pour la Commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) <i>Dont taux voté par la commune</i>	7,84 %			
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	38,08 %			
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	40,40 %			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
Taxes instaurées au profit au GFP (NDLR : CdC)				
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				

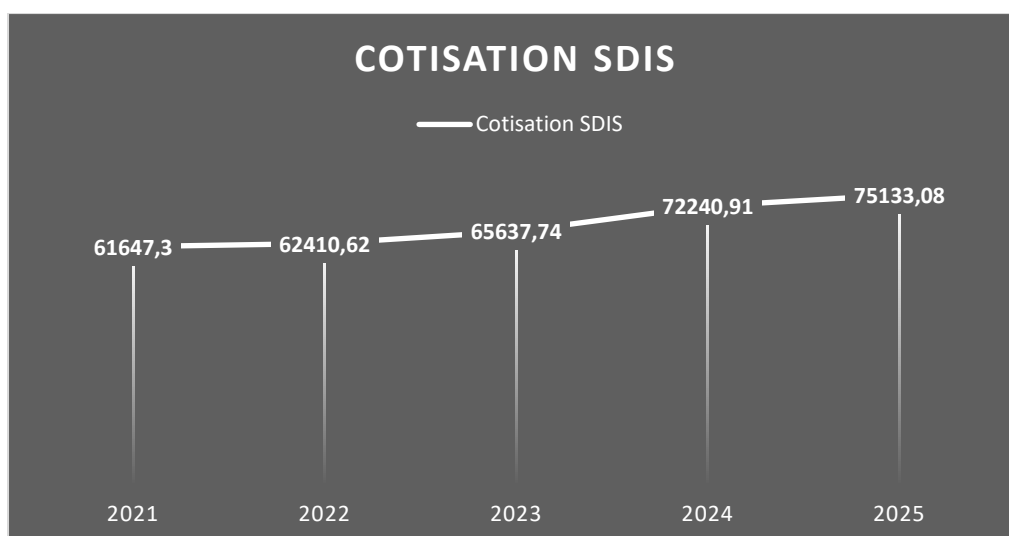
❖ Dépenses de fonctionnement

- Une hausse de **20 %** des charges à caractère général (chapitre 011), principalement dans les postes de dépenses suivants :
 - Prestations de service (+60%) : études complémentaires demandées par les services de l'état dans le cadre de l'instruction du projet de **Mouillages (+ 16 243 €)**, tri et classement des **archives communales (+15 720 €)**.
 - Hausse des fournitures de petits équipements pour l'aménagement des nouveaux locaux de la mairie (**+ 3 572 €**), et d'acquisition de mobilier urbain (**+ 6 124.58 €**).
 - Imputation des dépenses de **fleurissement** de la commune à l'article 60628 pour **10 413 €** (ces dépenses étaient imputées en investissement les années précédentes).
 - **Externalisation des prestations de propreté urbaine** à la société ARC ENVIRONNEMENT en juillet-août pour un montant de **30 805 €** (article 615231).
 - **Externalisation du service de nettoyage des locaux** en juillet-août à la société PNPI7, suite à l'indisponibilité de l'agent titulaire pour un montant de **8 485 €** (+187 % par rapport à 2024).
 - Hausse du nombre d'heures de travail confiées à l'association de réinsertion sociale **La Verdinière (+ 5 000 €** à l'article 61521).
 - **Entretien du matériel roulant** (+55%) : il a été décidé de procéder aux réparations sur le véhicule électrique de propreté urbaine de marque GOUPIL, plutôt que d'acheter un nouveau véhicule. Ces réparations se sont élevées à **16 666,82 €**.

D'une manière générale, les efforts de maîtrise de la dépense publique communale se traduisent par :

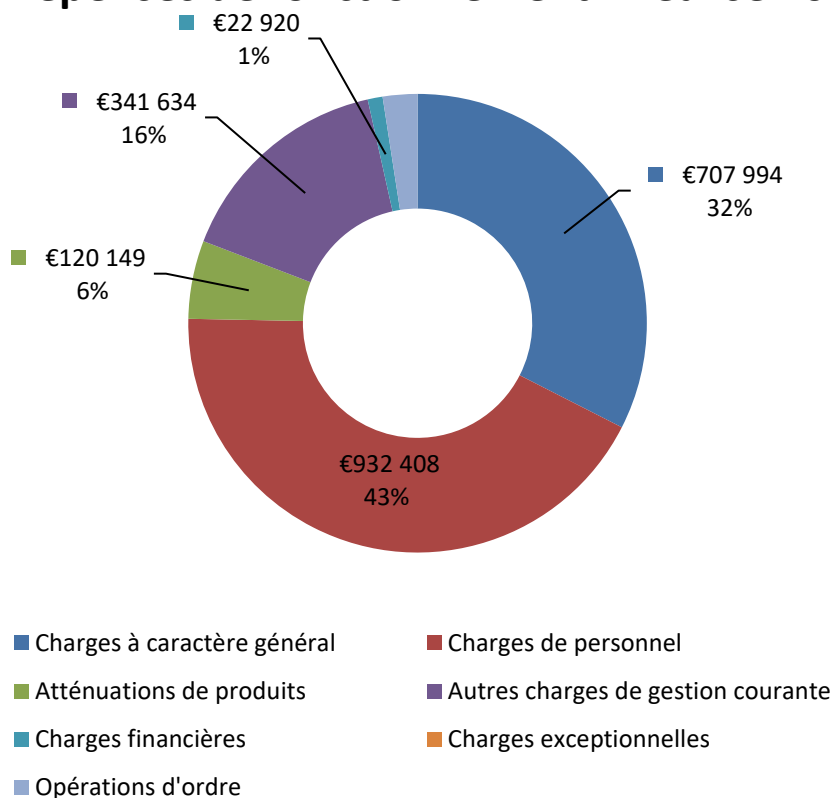
- Une mise en concurrence systématisée des fournisseurs, même en deçà des seuils de marchés publics réglementaires ;
 - La négociation systématique des devis ;
 - Une évaluation précise des besoins afin d'éviter toute surconsommation ;
 - Le réemploi lorsque la situation le permet.
- A noter la **stabilité** des charges de personnel (chapitre 012) avec une dépense de **932 407 € en 2025** (salaires et charges comprises), contre **949 927 € en 2024**. Les dépenses de personnel s'élèvent ainsi à **43 %** du budget réalisé 2025.
 - La loi de finances pour 2025 a instauré une contribution des collectivités à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques par l'instauration d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**DILICO**). Ainsi, au titre de l'exercice comptable 2025, la commune des Portes-en-Ré a été prélevée de **44 055 €**, imputés à l'article 739218 (chapitre 014).

- On constate également une hausse continue de la cotisation obligatoire versée au service incendie (**SDIS**), de l'ordre de **22%** entre 2021 et 2025, et qui vient s'établir à **75 133,08 €** en 2025.



- L'année 2025 est également marquée par une hausse de **17 500 € (+26%** par rapport à 2024) de la contribution versée par la commune au Syndicat à Vocation Scolaire Saint-Clément / Les Portes (**SIVOS**). Dans un échange de courrier intervenu entre le Maire et la Présidente du SIVOS, cette dernière a justifié cette hausse par :
 - Une reconstitution de la trésorerie : « *le SIVOS bénéficiait il y a quelques années d'un important excédent de fonctionnement. Les élus avaient alors fait le choix de limiter les participations communales, les recettes ne couvrant volontairement pas l'ensemble des dépenses afin d'épuiser cet excédent. Aujourd'hui cet excédent n'est plus que d'environ 4 500 €, ce qui est insuffisant pour assurer les dépenses du premier trimestre...* »
 - Une augmentation générale des charges (énergie, personnel) ;
 - Des subventions non renouvelées.
- Les travaux réalisés par le SDEER (**travaux d'éclairage public**) pour le compte de la commune sont désormais imputés à l'article 65888 (chapitre 65) alors qu'auparavant ces dépenses relevaient de la section d'investissement, soit une dépense supplémentaire en fonctionnement de **37 002 €** en 2025.
En effet, les modes de comptabilisation des participations des communes aux dépenses du SDEER ont été modifiées à compter de l'exercice 2025 pour tenir compte du rapport d'observations du 2 juin 2023 de la CRC Nouvelle Aquitaine (cf. note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025).
- Enfin, une hausse des **dotations aux amortissements** de l'ordre de 264 % pour un réalisé de **53 182 €** en 2025 (14 576 € en 2024).

Dépenses de fonctionnement - Réalisé 2025



Chap.	Libellé	BP + DM 2025	CA 2025	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	716 752,44 €	707 993,61 €	98,78%
012	Charges de personnel	1 000 000,00 €	932 407,60 €	93,24%
014	Atténuations de produits	122 000,00 €	120 149,00 €	98,48%
65	Autres charges de gest. courante	493 449,51 €	341 633,54 €	69,23%
Total charges de gestion courante		2 332 201,95 €	2 102 183,75 €	90,14%
66	Charges financières	26 000,00€	22 919,85 €	88,15%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €	- €	0,00%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	0,00%
Total autres dépenses		30 000,00 €	22 919,85 €	76,40%
023	Virement à la section d'invest.	357 000,00 €	- €	0,00%
042	Opération d'ordre entre sections	100 000,00 €	53 182,13 €	53,18%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		457 000,00 €	53 182,13 €	11,64%
TOTAL DÉPENSES		2 819 201,95 €	2 178 285,73 €	77,27%

NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

La section d'investissement

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 465 371,67 au titre de l'année 2025, principalement dû au non-encaissement de subventions attendues, et qui font l'objet de restes à réaliser sur l'exercice comptable 2026.

❖ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues en 2025 sont :

- **1 200 000,00 €** au compte 1068 qui correspondent aux **excédents de fonctionnement capitalisés de l'année 2024** ;
- **176 733,01 €** de **FCTVA** (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) au titre des dépenses d'investissement de l'année N-1 éligibles ;
- **10 065,41 €** de **taxe d'aménagement** ;

A ceci s'ajoutent des recettes dites « d'ordre », qui ne donnent lieu à aucun encaissement réel :

- 53 182 € d'amortissements
- 1 700 766,79 € d'écritures d'immobilisations au compte 238. Le compte 238 est utilisé pour les avances et acomptes sur immobilisations corporelles lorsque les travaux sont réalisés par des tiers. En l'occurrence, il s'agit des travaux de réhabilitation de la Salle des Marais de la Prée réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la SEMDAS.
- 61 641,66 € d'excédents d'investissement reportés

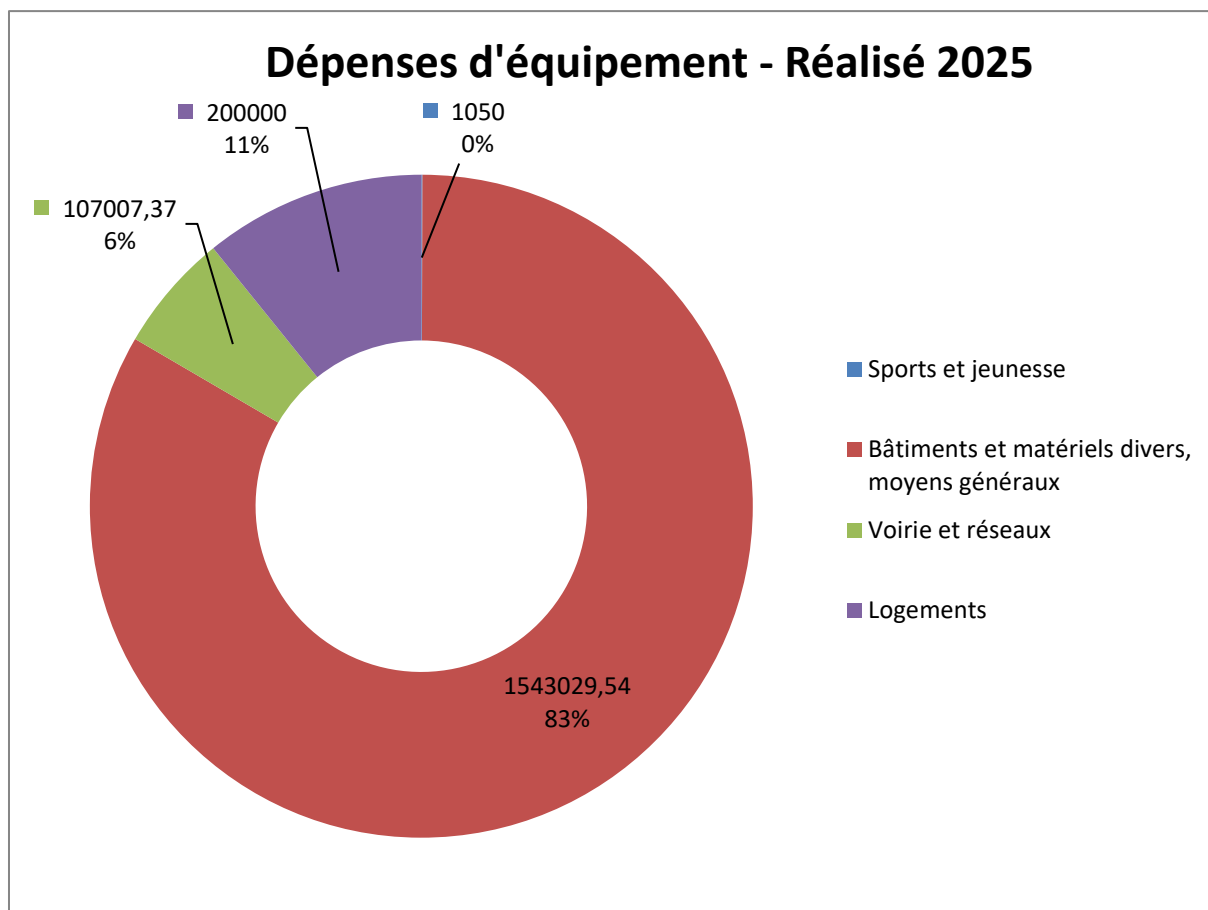
Chap.	Libellé	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers	1 340 000,00 €	1 386 798,42 €	103,49%
13	Subventions d'équipement	818 975,00 €	- €	-
27	Autres immos. financières	- €	- €	-
16	Emprunts et dettes	- €	- €	-
24	Produits des cessions d'immo	- €	- €	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 158 975,00 €	1 386 798,42 €	64,23%
021	Virement de la section de fonctionnement	357 000,00 €	- €	0,00%
040	Amortissements des immos	100 000,00 €	53 182,13 €	53,18%
041	Opérations patrimoniales	1 718 314,74 €	1 700 766,79 €	98,98%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 175 314,74 €	1 753 948,92 €	80,63%
TOTAL RECETTES		4 334 289,74 €	3 140 747,34 €	72,46%

NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

❖ Dépenses d'investissement

En 2025, la commune a réalisé 1 851 086,91 € de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux opérations d'équipement qui se répartissent de la manière suivante :



Chap.	Libellé	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation
16	Emprunts et dettes	116 000,00 €	115 906,97 €	99,92%
22	Immos reçues en affectation	- €	- €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	-
	Opérations d'équipement	2 561 616,66 €	1 851 086,91 €	72,26%
040	Opérations d'ordre / transferts entre sections	- €	- €	-
041	Opérations patrimoniales	1 718 314,74 €	1 700 766,79 €	98,98%
TOTAL DÉPENSES		4 395 931,40 €	3 667 760,67 €	83,44%

Les réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

- Reprise de 11 concessions en état d'abandon au cimetière après deux ans de procédure administrative ;
- Acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière ;
- Versement de la deuxième part de la subvention d'équilibre au profit d'HABITAT 17, pour le programme de 11 logements Allée des Peupliers, soit 200 000 € ;
- Acquisition de matériel pour le plan communal de sauvegarde (lits de camp) ;
- Acquisition de panneaux de voirie et de panneaux de rues ;
- Travaux de réhabilitation de la mairie (fin des travaux au rez-de-chaussée) pour 648 596.67 € ;
- Acquisition de débroussailleuses pour le service technique ;
- Lancement des travaux du réfectoire scolaire avec la démolition de l'ancien bureau de poste ;
- Travaux de mise aux normes électriques à l'école ;
- Travaux de réhabilitation de la Salle des Marais de la Prée : solde des marchés de travaux suite à la réception des locaux qui est intervenue au premier trimestre 2025, et acquisition de matériels divers (chaises, matériel scénique, auto-laveuse, moquette, ...) ;
- Acquisition de décorations lumineuses pour le village ;
- Travaux de voirie : campagne annuelle de « point à temps », reprise des accotements le long de l'Avenue des Salines, installation de bandes rugueuses sur la RD101, acquisition d'un horodateur pour le parking de la Patache, requalification en monocouche des abords de la salle polyvalente, et frais de maîtrise d'œuvre liés.

RATIOS FINANCIERS

Les ratios de niveau	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Dép.	Région	National
Total des produits de fonctionnement = A	2 997 318	5 097	898	935	933
Total des charges de fonctionnement = B	2 021 576	3 438	767	783	768
Résultat comptable R = A-B	975 742	1 659	130	152	165
Capacité d'autofinancement brute = CAF brute	1 028 924	1 750	148	160	178
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	3 140 747	5 341	433	431	491
→ Dont excédents de fonct. Capitalisés (1068)	1 200 000	2 041	134	152	169
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	3 667 761	6 238	411	440	505
→ Dont remboursement de la dette	115 907	197	57	69	76
Capacité d'autofinancement nette = CAF nette	913 017	1 553	96	96	104
Besoin de financement de la section d'investissement = D-C	527 013	896	-22	9	14
Résultat d'ensemble	448 729	763	153	143	151
Encours total de la dette au 31 décembre	672 683	1 144	477	485	543
Annuités des dettes bancaires et assimilées	670 883	1 141	469	460	530
FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	538 102	915	497	492	543

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité

Ratios d'endettement	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,65	3,16	2,87	2,97
Annuités des dettes bancaires et assimilées / EBF *	13,07 %	39,88 %	43,67 %	45,64 %

*Excédent Brut de Fonctionnement